



Important : information sur perte de permis

Par **jbm**, le **10/02/2010** à **21:15**

Bonjour,rnj'ai une question importante pour vous. Si tu a eu une amande pour de la vitesse au volant, tu perd 3 point de mérite et une mande de 275\$, tu va recevoir ton vrai permis de conduire dans 1 mois maximum mais il faut payer ton ticket bientôt et tu a deja perdu 3 point auparavant, si tu conteste ton ticket pour allonger ton temps et ainsi avoir le temps d'avoir tes vrai permis avant pour ne pas les perdre et que tes 3 point soit soustrait sur tes 15 point de ton vrai permis , est ce que sa peut etre nefaste, sela peut-il augm,enter de beaucoup ton amande et si tu décide de leur dire de ne plus le contester apres avoir eu ton 15 point, parce que un ticket de vitesse est tres difficilement contestable, est ce que xcela peut etre nefaste,combien de temps si tu ne fait pas cela, peut tu perdre ton permis, quelle sont les conséquence, il me faudrait une reponse au plus vite c'est tres important mercii d'avance

Par **Tisuisse**, le **10/02/2010** à **22:59**

Bonjour,rnrnNous sommes ici sur un forum de droit routier français, pas un forum de droit routier USA ou canadien. Je ne vois donc pas trop le problème d'une amende de 275 \$ US ou Can.